



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....34

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2016/028**  
**Budget Principal de la**  
**commune : affectation du**  
**résultat du compte**  
**administratif 2015**

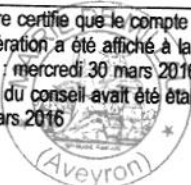
**ETAIENT EXCUSES** : Claude ASSIER pouvoir à Daniel DIAZ, Sylvie AYOT pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Patrice GINESTE, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY

**ETAIENT ABSENTS** : Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le ; mercredi 30 mars 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mars 2016  
Le Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Considérant que le compte administratif de 2015 du budget principal de la commune fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 2 782 833,35 euros ;
- Un résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 922 894,67 euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant de 2 497 262,9 2euros ;

Considérant que le besoin net de financement de la section d'investissement est de 1 574 368,25 euros ;

Considérant que le compte administratif de 2015 du budget annexe de la maison du peuple intégré à compter du 01/01/2016 dans le budget de la ville fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 91 308,75 euros ;
- Un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 80 832,38 euros ;

Considérant qu'il n'existe pas de restes à réaliser, le besoin de financement est donc de 80 832,38 euros ;

Considérant que le compte administratif de 2015 du budget annexe accueil de loisirs Louis Bonniol et Jean Macé intégré à compter de 01/01/2016 dans le budget de la ville fait apparaître les résultats suivants :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 72 627,92 euros ;
- un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 6 750,06 euros ;

Budgets	Excédent de fonctionnement	Reprise 001		Mise à la réserve 1068	Reprise au 002
Budget ville	2 782 833,35	R001:	922 894,67	1 574 368,25	1 208 465,10
Budget annexe Maison du peuple	91 308,75	D001:	80 832,38	80 832,38	10 476,37
Budget annexe accueil de loisirs L Bonniol J Macé	72 627,92	D001:	6 750,06	6 750,06	65 877,86
				1 661 950,69	1 284 819,33

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 9 mars 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'AFFECTER la somme de 1 661 950,69 euros au compte de réserve 1068.
2. DE REPRENDRE l'excédent d'un montant de 1 284 819,33 euros au compte 002.
3. DE PROCEDER aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la décision modificative n°1 du budget principal de la commune.

**Adopté par : 24 voix pour**  
**6 voix contre**  
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)  
**4 abstentions**  
(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le 31 MARS 2016

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.



Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....34

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2016/029**

**Budget Principal de la**  
**Commune : décision**  
**budgétaire modificative n° 1**

**ETAIENT EXCUSES** : Claude ASSIER pouvoir à Daniel DIAZ, Sylvie AYOT pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Patrice GINESTE, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY

**ETAIENT ABSENTS** : Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 30 mars 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mars 2016  
Le Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2015/020 du 02 avril 2015 approuvant le budget primitif de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2016 du budget principal de la commune intègre les résultats de l'exercice 2015;

Considérant que la reprise de l'excédent d'investissement d'investissement correspond à un montant de 922 894,67 euros pour la ville, les déficits d'investissement respectifs de 80 832,38 euros pour la maison du peuple et 6 750,06 euros pour le budget annexe de l'accueil Loisirs Louis Bonniol et Jean Macé ;

Considérant que l'affectation à la réserve représente la somme de 1 574 368,25 euros pour la ville, 80 832,38 euros pour la Maison du Peuple et 6 750,06 euros pour les centres aérés ,

Considérant que l'excédent de fonctionnement, tel qu'il ressort, se chiffre à la somme de 1 208 465,40 euros pour la ville ,10 476,37 euros pour la Maison du Peuple et 65 877,86 euros pour les centres aérés soit un total de 1 284 819,33 euros ;